

Les archives de l'armée allemande

Christian Wolff

Citer ce document / Cite this document :

Wolff Christian. Les archives de l'armée allemande. In: La Gazette des archives, n°82, 1973. p. 184;

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1973_num_82_1_2320

Fichier pdf généré le 12/05/2018

Selon ce qui a été constaté pour le Bas-Rhin, la tenue de *registres en blanc pour actes extraordinaires* a été prévue de 1811 à 1824 pour recevoir les actes de reconnaissance d'enfants naturels, les actes d'adoption et de déclaration d'enfants exposés, les transcriptions d'actes d'état civil envoyés du dehors, tels les actes de décès des militaires, et les transcriptions de jugements de divorce et de rectification d'état civil. Sur l'intervention du procureur général ces registres ont été abandonnés à partir de mars 1824.

Comme le divorce a été interdit de 1816 à 1884 en France, on n'en trouve trace que de 1811 à 1816 dans les registres « en blanc ».

Avant 1811 et depuis mars 1824, tous ces actes ont été transcrits avec les actes de naissance, de mariage ou de décès, selon qu'ils relèvent de l'une de ces trois catégories.

Ces documents sont rarement conservés dans la collection communale de l'état civil, mais subsistent plus souvent dans la collection du tribunal. Ils paraissent inconnus dans le Gard et dans la Haute-Saône ; dans ce département toutefois ont été retrouvés des documents de police intitulés « déclaration de la grossesse des filles », commençant parfois sous l'Empire et se poursuivant jusqu'à 1844. Ce ne sont pas des actes d'état civil à proprement parler, mais ils pourraient continuer les enregistrements des grossesses illégitimes prescrites sous l'Ancien régime.

De toute manière, il est indispensable de conserver les registres en blanc, même ceux qui sont vierges, car leur virginité prouve qu'il n'y a pas eu cette année-là d'acte extraordinaire à enregistrer. Détruits, on pourrait supposer que la trace de tels actes est perdue.

Publications de mariage et registres en blanc sont microfilmés par les opérateurs de la Société généalogique des Mormons de Salt Lake City avec le reste de l'état civil.

Christian WOLFF

LES ARCHIVES DE L'ARMÉE ALLEMANDE

Depuis 1967, les archives centrales de l'armée allemande (*Zentralarchiv von Wehrmacht und Heer*) ont été transférées de Coblenz à Fribourg en Brisgau (Wiesenthalstr. 10), où se trouvent aussi, de leur origine au milieu du XIX^e s., les archives anciennes de la marine.

Les collections ne comprennent pas les archives de l'armée prussienne antérieures à 1918, car celles-ci ont été anéanties avec les archives militaires à Potsdam en 1945.

Les papiers de l'armée de l'air ont mieux subsisté et datent de la première guerre mondiale.

Cet organisme, dirigé par le Dr. C. Granier, s'efforce de reconstituer les collections perdues par des acquisitions ou des reproductions de papiers privés, de publications et de manuscrits de personnalités militaires. De cette manière la recherche historique dispose à nouveau de documentation depuis la Confédération des États du Nord de l'Allemagne (1867) jusqu'à la dislocation du Reich en 1945.

(Traduit de *Roland zu Dortmund*, t. 9, 1973, p. 174)

Christian WOLFF